

Compte rendu de séance

Réunion de Bureau

Lundi 2 novembre 2020 à 18H00

Salle de réunion de la communauté de communes

Présents

Présents en salle de réunion : Etienne Rougeaux, Philippe Brochet, Sandra Hählen, Stéphane Ramaux,

Présents par audioconférence : Virginie Pate, Alain Bigueur, Paulette Giancattarino, Jean-Marie Truchot, Jean-Baptiste Chevanne, Jean Théry, Christian vuillet

Excusés

Absents

Pour avis technique

Rémi Gauthier

Objet de la réunion

Organisation de la visioconférence

Organisation des services en période COVID

Sollicitation des aides DETR pour la STEP de Montbarrey

Point groupes scolaires

Point sur le financement du PEM Gare de Mouchard

Revitalisation des centres bourgs

Questions diverses

1- Organisation de la réunion

La réunion a lieu en présentiel et visio conférence. Chaque personne présente bénéficie d'une voix :

- Modalités d'identification des participants : avant chaque prise de parole le participant s'annonce,
- Modalités de scrutin :
 - Le Président soumet la décision au vote,
 - Les personnes contre se manifestent individuellement en donnant leur nom,
 - Les personnes qui s'abstiennent se manifestent individuellement en donnant leur nom.

Le vote est consigné dans le procès-verbal de la séance.

2- Organisation des services en période COVID

Un plan de continuité d'activité est en cours d'élaboration, comme lors du premier confinement pour le personnel propre à la communauté de communes et le personnel mutualisé. Les protocoles généraux (ex : respect des gestes barrières) et spécifiques (exemple : protocole accueil de loisirs) y sont annexés.

- Les principes généraux :
 - Respect des gestes barrières pour tous les agents,
 - Nécessité pour l'employeur de fournir le matériel : gel hydroalcoolique, masques, paravents, ...,
 - Les personnes avec certificat d'isolement sont placées en télétravail,
- Les grands principes par services :
 - Les services municipaux restent ouverts : secrétariats de mairies, agents techniques, etc...,
 - Les accueils de loisirs restent ouverts,
 - La crèche reste ouverte,
 - Le RAM peut continuer à fonctionner,
 - Les médiathèques sont fermées (décision gouvernementale) : les agents sont placés, à leur discrétion, en télétravail ou en présentiel pour assurer le back office et un service de drive sera organisé,
 - Au siège :
 - Manque de débit pour accès aux outils métiers à distance,
 - Maintien en présentiel d'un agent par bureau,
 - Elargissement du télétravail pour quelques personnes afin de respecter la présence d'une personne par bureau,
 - Pas de repas en salles de réunions.

Le bureau souligne la complexité du message du gouvernement qui prend des décisions et met en place des dérogations, ce qui ne permet pas au citoyen d'y voir clair.

La situation génère de nouvelles tâches, notamment en matière de nettoyage et désinfection des locaux.

Sur la gestion des instances : le Président a décidé de suspendre le fonctionnement des instances car le Jura est le département le plus touché de Bourgogne Franche-Comté. Il faut être vigilant car il y a des personnes qui supportent très mal le virus y compris chez les jeunes.

Concernant les commerces : plusieurs maires ont sollicité la communauté de communes pour savoir s'il fallait prendre des arrêtés autorisant la réouverture des commerces. Un arrêté municipal est inutile du fait des décrets. Par contre il est proposé de faire une motion de soutien aux petits commerces. Il est important que la communauté de communes se positionne du fait de sa compétence économique. Il faut néanmoins être vigilant car il faut de la lisibilité pour chacun. Que l'on envoie une lettre de soutien aux entreprises est important, mais il faut veiller à envoyer un message clair. Les mesures nationales ne sont forcément pas justes, mais elles s'appliquent.

Il est proposé de transmettre un courrier à Bruno Lemaire sur la question de l'équité des décisions prises. Il faut également se manifester auprès des commerçants pour les aider et les accompagner.

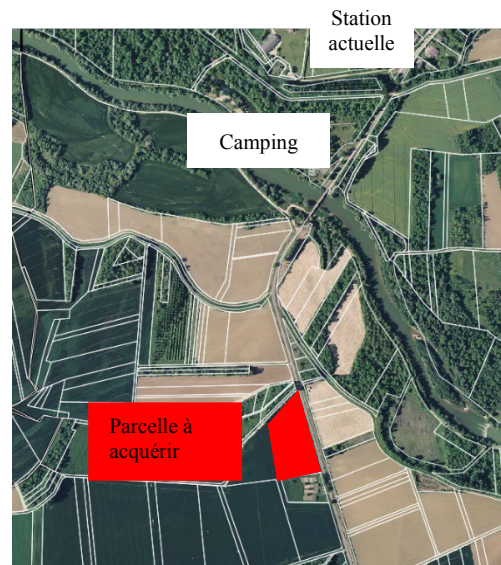
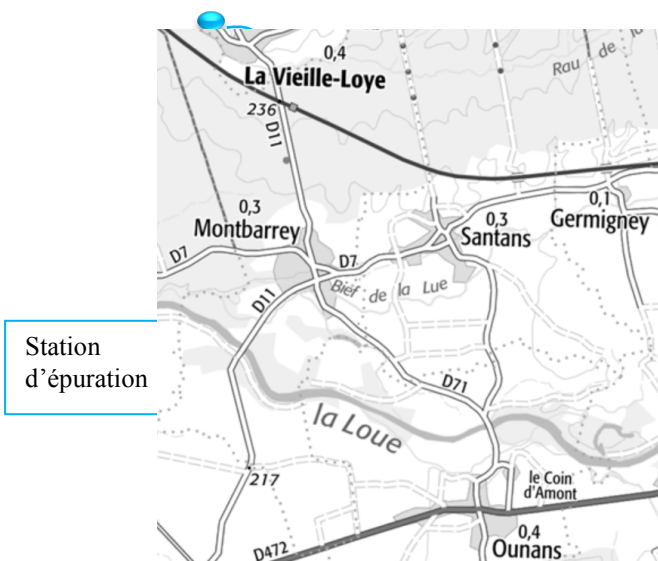
Un courrier et un communiqué de presse sera soumis au bureau avant envoi.

3- Sollicitation des aides DETR pour la STEP de Montbarrey

Par délibérations du 3 juillet et du 12 novembre 2019, le conseil communautaire a décidé :

- De construire une station d'épuration à boues activées de 2 700 équivalents habitants pour traiter les effluents des communes de Chissey sur Loue, Chatelay, Germigney, Santans, Montbarrey, La Vieille Loye et Ounans,
- De créer des réseaux de transfert des eaux usées de La Vieille Loye et Ounans et Montbarrey vers la future station,
- De construire des bassins de stockage restitution des eaux pluviales pour protéger la station des à-coups hydrauliques,
- D'acquérir une parcelle le long de la RD11 entre Montbarrey et Vaudrey (vers le maraîcher) pour installer la future station d'épuration,

- De valider un plan de financement prévisionnel de 3 934 000,



Le conseil d'exploitation réuni les 29 septembre et 13 octobre 2020 et après une visite de sites le 12 octobre, a étudié le projet et propose :

- de choisir une filière de traitement des boues sur des lits de séchage plantés de roseaux plus coûteuse en investissement qu'une filière de déshydratation mais plus avantageuse sur le long terme du fait de coûts de fonctionnement réduits,
- la création d'une zone de rejet végétalisée pour infiltrer les eaux traitées en période d'étiage plutôt que de les rejeter dans la Loue,
- de valider le nouveau plan de financement établi sur une fourchette haute qui sera affinée au stade projet,

Le bureau à l'unanimité :

- valide ces propositions,
- décide d'engager la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux,
- valide le plan de financement prévisionnel ci-dessous et solliciter les aides afférentes,
- engage la collectivité à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Dépenses HT		Recettes	
Station d'épuration et bassins de stockage	3 500 500	Agence de l'Eau	1 647 030
Réseaux de transfert	800 000	Etat (DETR)	1 388 100
Etudes préalables, maîtrise d'œuvre, acquisition foncière	326 500	Autofinancement	1 591 870
Total	4 627 000	Total	4 627 000

Ce plan de financement prévoit des investissements plutôt en fourchette haute. Le projet se situe en zone inondable aléa faible et nécessitera de remonter le bâtiment.

Le plan de financement du château d'eau de Vaudrey sera proposé à la validation du prochain bureau. Le surcoût observé sur les réponses aux appels d'offres est lié au classement récent en sismicité du secteur de Vaudrey, et les entreprises engagent leur responsabilité. Elles renforcent la structure pour répondre à ces nouvelles exigences.

4- Point groupes scolaires

Compte tenu de la difficulté d'échanges via l'audioconférence, il est proposé de reporter les discussions sur les groupes de Mouchard et Mont sous Vaudrey pour le prochain bureau en présentiel.

A Chamblay, les travaux avancent normalement Le bâtiment sera livré fin novembre. Une demande de pré visite au SDIS va être faite. Il faudrait intervenir auprès du SDIS pour s'assurer que la visite soit faite avant le 31 décembre.

5- Point financement PEM de Mouchard

Une réunion a lieu prochainement avec les services de la SNCF sur la question du Pôle d'Echanges Multimodal.

Le plan de financement n'est pas à ce jour totalement bouclé. Manquent le chiffrage des ombrières et panneaux photovoltaïques pour l'alimentation des bornes électriques.

Plan financement actuel

Dépenses		Recettes	
Travaux	413 390 €	APMR arrêt routier	17 960,30 €
incertitude de phase 5%	20 670 €	Région Cap Territoire	125 173,00 €
Maitrise d'œuvre 15 %	65 109 €	DSIL 30%	124 017,00 €
Maitrise d'ouvrage 4,5%	19 533 €	Région Plan de Relance	159 964,90 €
Frais annexes et communication 3,5 %	15 192 €	Collectivités locales (20%)	106 778,80 €
TOTAL	533 894 €	TOTAL	533 894,00

Simulation avec ombrières (150 000 de travaux complémentaires)

Dépenses		Recettes	
Travaux	563 000 €	APMR arrêt routier	17 960,30 €
incertitude de phase 5%	28 150 €	Région Cap Territoire	125 173,00 €
Maitrise d'œuvre 15 %	84 450 €	DSIL 30%	168 900,00 €
Maitrise d'ouvrage 4,5%	25 335 €	Région Plan de Relance	264 478,70
Frais annexes et communication 3,5 %	19 705 €	Collectivités locales (20%)	144 128,00 €
TOTAL	720 640 €	TOTAL	720 640,00

La participation des collectivités, commune et communauté de communes, serait ainsi de 106 000 à 145 000€.

Pour que le dossier soit éligible à la DSIL, il sera nécessaire que la communauté de communes signe une convention avec l'Etat.

Le secteur de Mouchard est un nœud de communication essentiel sur le plan ferroviaire et routier. Une fois la gare réaménagée, la question du cadencement des trains Mouchard Besançon et Mouchard Dijon pour récupérer les TGV pour Paris sera reposée.

6- Revitalisation cœur de bourg

Le bureau valide le fait d'engager une réflexion sur la question de la revitalisation des centres bourgs. Plusieurs problématiques pourraient être abordées : le logement, le commerce, le devenir des bâtiments publics.

7- Divers

Loi d'Orientation sur les Mobilités

Les communautés de communes devront se positionner avant le 31 mars sur la prise de compétence « mobilité ». Une réunion a eu lieu vendredi dernier, et la place de la gare de Mouchard a été abordée.

La compétence mobilité tient compte de toutes les mobilités : vélo, train, voies douces, etc... Typiquement, cette compétence pourrait relever d'un pays s'il est constitué en établissement public, ce qui n'est pas le cas du pays dolois. Si on ne prend pas cette compétence, la région la garde.

Un point plus complet sera proposé au prochain bureau.

Association Chemin de Cluny ;

L'association a contacté la communauté de communes pour expliquer ce qu'ils ont mis en œuvre ou souhaitent mettre en œuvre. L'association développe un réseau de sentiers de randonnées reliant les sites clunisiens de Suisse et de France entre eux. En concertation avec les collectivités, l'association prévoit également d'indiquer les sites non clunisiens dignes d'intérêts aux abords du circuit.

L'itinéraire qui nous intéresse relie Dole, traverse le Val d'Amour pour ensuite aller sur Salins et Arbois. L'association contacte les EPCI traversés pour adhérer. Pour la communauté de communes la cotisation serait de 450 € environ.

Il y a une vraie dynamique actuellement sur le Val d'Amour en lien avec les territoires voisins qui permet d'avoir une offre très diversifiée en matière de randonnée pédestre ou vélo. Un travail est en cours avec des opérateurs sur le secteur Loue Lison dont Arc et Senans.

Commission de présence postale

Il semble que l'Etat envisage de supprimer les fonds de péréquation gérés par la commission, fonds qui financent les points poste. Il est proposé de faire un courrier à l'AMJ pour sensibiliser les futurs élus.

Transports scolaires

La région envisage la suppression des transports méridiens. Le sujet est abordé au travers de la loi LOM.

La séance est levée à 19H40.

Le Président

Etienne Rougeaux